

Guillart, Pierre (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534 en son nom et pour Aubin et Olivier le Roy)

Les Guillart apparaissent tardivement dans notre documentation. Le fait que l'un d'entre eux, Alain Guillar, soit qualifié de seigneur de Henleix (ci-dessous), paraît les faire originaire de Questembert (dans l'actuel Morbihan) où Alain est en possession du manoir et de la métairie d'Henleix, seigneurie à laquelle il a ajouté « une terre estagée » (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 607).

Les Guillart, dont le premier représentant, en pays guérandais paraît être François, sont une famille de « gens de savoir ». Elle a donné des notaires et l'un d'entre eux a été lieutenant du procureur près la cour ducale puis royale de Guérande. Toutefois si Alain Guillart n'a pour descendance que des filles, d'autres Guillart se trouvent au Croisic, ville dans laquelle certains d'entre eux participent à la vie municipale et où ils s'allient à des familles de marchands marinières de haut niveau social dans la première moitié du XVI^e siècle.

François Guillart exerce comme notaire entre le 26 juin 1460 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462) et le 19 octobre 1470 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 77).

Alain Guillart est mentionné le 15 février 1459 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique. B 751). Il est institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1463 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 24 v). Il est connu comme lieutenant de Pierre Raboceau, procureur ducal, et, à ce titre il délivre les saufs conduits de la chancellerie ; il est impliqué en 1463, dans l'affaire de la vente frauduleuse de sauf conduit de navigation (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 198/29 ; GALLICE, MOAL, « Scandale... », p. 116) Il est encore mentionné à ce poste en 1470, il paraphe alors un cahier de montre des nobles de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique., E 242/7, f^o 9 v^o), signe que l'affaire des saufs conduits n'a pas été préjudiciable à sa carrière. Il est encore cité les : 15 février 1466, dans une procédure menée contre lui par Jean du Guel, tuteur de Agaice et Yvonne, héritières de Pierre Kermelec (*ibid.*, B 4, f^o 4 v, appel devant les grands jours de l'évêque de Nantes) ; 14 février 1472, il est parmi ceux qui prennent le parti du duc contre l'évêque de Nantes, et est alors qualifié de seigneur d'Heinleix (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f^o 194 v^o-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f^o 237, GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p. 128-130) ; les 17 et 18 juillet 1475, lors de la baillée des « frosts en l'isle du Croisic » par quatorze fois, il participe aux enchères et prend cinq pièces de terre d'une superficie totale

de 20,75, journaux et 42 seillons (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 682), ce qui atteste de ses capacités financières ; il paraphe des actes comme notaire le 7 mars 1477 (n. st.), ainsi que le 29 juin 1483 (*ibid.*, 47 J 2) ; en mai 1484, il est « choisi et esleu » abbé de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande, et le scribe, soucieux des positions sociales, le qualifie de seigneur de Heinleix et de lieutenant de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 28 v°). Lors des événements de la fin du règne du duc François II, il suit Jean de Rieux dans sa rébellion contre le duc. Aussi le 21 août 1487, est-il l'un de ceux à qui il est reproché « pluseurs cas, crimes, delitz de lez majeste, ingratitude, rebellion et desobeissance » pour avoir « suyvy le party des François », et dont les biens sont confisqués (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 223-223 v°, 249-250 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 72-73). Toutefois, le 21 septembre 1487, il est gracié et ses biens lui sont restitués (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 275. Il est encore en vie le 20 octobre 1495 (*ibid.*, B 1457). Il disparaît avant le 14 janvier 1501 (n. st.) (*ibid.*, G 38, f° 7 v°).

On lui connaît deux filles :

- Olive. Le 14 janvier 1501 (n. st.), mentionnée veuve d'Amaury de La Rochière, elle est débirentière du seigneur de Lesnerac pour un emplacement de maison situé rue du Verger à Guérande qui fut à Alain Guillart (*ibid.*, G 38, f° 7 v°), ce qui paraît en faire son héritière. Du couple est issu Louis de La Rochière, qui hérite, en outre, de son oncle Jean décédé vers 1514 (*ibid.*, B 1463, 15 juin 1540 déclaration de Louis de La Rochière, seigneur des Mesnilz et d'Heinleix, cette dernière seigneurie venue de la succession de son épouse). Le couple a également donné naissance à une fille Guillemette qui épouse Philippe Rogon (*ibid.*, B 1493, f° 109). Quant à Olive, qui survit à son mari Amaury de La Rochière, elle se remarie à Jean Rogon ; tous deux, à Questembert, lors de la réformation de 1513, sont enregistrés en possession du manoir et de métairie d'Henleix, dont dispose Olive au titre de son douaire (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 607), la double union des Guillart et des Rogon visant à renforcer les liens familiaux entre les deux familles.
- l'autre, dont le prénom n'est pas cité, est la mère de Philippe de Fresnay (*ibid.*, B 1493, f° 109).

Une seconde branche, que l'on trouve au Croisic, est représentée par Jean Guillard cité comme notaire le 6 septembre 1483 (Arch. dép. Morbihan. p. 101). Il est l'époux de Jeanne Bouchart, fille de Jean Bouchart et d'Aliette Job (et sœur d'Alain et de Marie épouse de

Jacques Balousel), et à ce titre partie prenante dans la succession d'Hervé Job et de Guillemette Le Poitevin son épouse (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1398, après 5 juillet 1490). En 1495, dans le « pourvoay » (dénombrement) de ce que tient la seigneurie de Campsillon sur la paroisse de Batz, il est cité pour trois œillets de saline qui lui viennent de sa mère (*ibid.*, 1 E 160, ° 1-2 v°, f° 9 v°-11 v°, 13-13 v°). Il figure en 1500 parmi ceux qui assistent le miseur de ville du Croisic lors d'adjudications (*ibid.*, E, dépôt, Le Croisic, CC 11).

Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre, Pierre Guillard, en son nom et pour Pierre Aulbin Le Roy et Ollivier Le Roy, est enregistré prime « Les faisans ung archier » et injonction lui est faite « d'avoir avantz bradz, et gantelletz » (transcription, f° 5 et site « Archives remarquables »). La présence groupée des trois personnes repose sur la volonté d'être présent à un niveau d'obligations militaires qui soient socialement le plus significatif possible pour celui qui les assume et le moins contraignant pour les « associés », objectifs permis par les liens familiaux existant entre les trois personnes : Olivier Le Roy est le fils aîné d'Aubin et Pierre Guillard est le beau-frère d'Olivier Le Roy époux de Jeanne Le Talruz.

Le 21 mars 1536 (n.st.), Pierre Guillard. « noble homme demeurant au Croisic », au nom de son épouse Isabeau Le Talruz, déclare être en possession de 43 œillets de saline dont 28 ont été acquis d'Amaury de La Rochière, pour 560 livres tournois et 15 de Guillaume Carné pour 208 livres 8 sous, et verse au titre de la taxe de franc fief 140 livres tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 27 v°). Le 15 juin 1540, Isabeau Le Talruz, femme de « noble homme » Pierre Guillard, présente au roi un minu pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat, soit : 43 œillets pouvant valoir, « prisés communs ans » 23 livres (*ibid.*, B 1465), avou qu'il paraphe, comme notaire, dans la maison où il demeure au Croisic. Le 21 juin 1540, encore il rend hommage au roi au nom d'Isabeau La Talerz, son épouse (*ibid.*, B 2413, f° 218 v°).

Dans les registres des baptêmes du Croisic se trouve « noble homme » Pierre Guillard époux d'Isabeau Le Talruz (*ibid.*, 1 Mi. Ec 32 R 1] A], f° 162 v°, *ibid.*, B], f° 3 v°, 15, 39 v°, 68, des 15 janvier 1521, entre le 22 et 24 octobre 1525, 12 août 1526, 21 mars 1528, 19 janvier 1530, et des enfants Aliette, Pierre, Guillaume, Michel, Vincent.

D'autres Guillard peuvent être cités :

- Jacques. Sa signature se relève au bas d'actes le 8 février 1483 (n.st.) (Arch. dép. Morbihan, E 52n p. 97) 6 septembre 1483 (*ibid.*, E 52, p. 101).

- Yvon. Il est l'époux de Marie Vallée (Arch. dép. Loire-Atlantique., 1 Mi. Ec 32 R 1] A], f° 87, 144, des 15 mars 1515, 30 octobre 1519). Le 28 août 1526, tous deux, Mary Darismondi et Perrine Valle son épouse, sont en procès, à propos de rentes, avec maître Julien Le Feuvre (*ibid.*, B 30, f° 83).

- Pierre. Il est marié avec Jeanne Porcher (*ibid.*, 1 Mi. Ec 32 R 1] A)], f° 138 v°, *ibid.*, B], f° 3, 42 v°, des 13 juillet, 19 octobre 1525, 15 juin 1528).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Guillart », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024